

Quatre vérités sur l'emploi et le modèle social français.

Paru dans le Figaro du lundi 20 juin 2005

Par Michel Godet¹

Les mesures prises par le gouvernement vont dans le bon sens même si l'on peut s'interroger sur les modalités du contrat de « nouvelle embauche », mais disons-le franchement, elles ne sont pas à la hauteur de l'enjeu et de ce qu'il faudrait faire après avoir dit la vérité aux Français en leur expliquant que notre modèle social, qualifié par Jacques Lesourne de *modèle soviétique réussi*, est en train d'échouer. Le diagnostic partagé est un préalable aux réformes structurelles, car une bonne idée que l'on veut imposer, c'est une mauvaise idée.

Il y a plus de dix ans, je publiais un livre sur l'emploi intitulé : « le grand mensonge », parce que les hommes politiques de droite comme de gauche me disaient : « *oui vous avez raison, mais on ne peut pas le dire, car c'est électoralement suicidaire* ». C'était un an après la dissolution par le gouvernement d'Edouard Balladur de la Commission Mattéoli (dont j'étais membre) sur les obstacles structurels à l'emploi. Après quelques mois de réflexion elle parvenait à une première vérité inaudible : le SMIC avec ses charges est une barrière à l'emploi des travailleurs peu qualifiés. Il en est en effet du marché du travail comme de tout marché, s'il y a un déséquilibre entre l'offre et la demande (le chômage), c'est qu'on ne laisse pas jouer le système de prix. Si le SMIC était resté indexé sur l'inflation, et n'avait pas connu des coups de pouces, il serait au niveau du RMI. Entendons bien le message : il y a des gens que l'on n'embauche pas parce qu'ils coûtent trop cher compte tenu de la valeur de leur compétence et du coût de l'éventuelle débauche (en ce sens la suppression de la Loi de Lalande est une bonne nouvelle pour les seniors). Ce n'est pas aux entreprises d'assurer la fonction de redistribution sociale, c'est à la collectivité de le faire, par le biais de l'impôt positif et négatif (la prime à l'emploi). Cessons de nous chamailler sur la nature des contrats de travail : la meilleure des sécurités, c'est la compétence et celle-ci passe par l'insertion professionnelle réussie. Quand à l'issue de sa formation un apprenti n'est pas assez payé, il se place ailleurs. Le marché du travail n'est pas assez ouvert au profit de ceux qui veulent travailler, alors que d'autres se comportent comme des quasi-proprétaires de leur emploi et sont intouchables quelle que soit leur performance. Tout se passe comme si la sécurité des uns se nourrissait de l'insécurité des autres. En 2004, malgré la croissance soutenue de 2,4%, on a créé 20.000 emplois soit dix à quinze fois moins d'emplois marchands nouveaux qu'à la fin des années 90 pour une croissance comparable. Explication : la baisse du SMIC avec les charges a été stoppée pour repartir à la hausse même si cela est en partie compensé par des exonérations qui pèsent sur le budget. C'est bien la baisse du coût du travail non qualifié qui a permis d'améliorer le contenu en emploi de la croissance entre 1993 et 2001. Il aurait donc fallu réduire la dépense publique (7 points de PIB de plus que la moyenne communautaire) qui impose des charges élevées : moins de fonctionnaires, mieux payés et plus efficaces, c'est ce qu'a réussi la Suède sans grèves et en concertation avec des syndicats représentatifs et responsables !

La deuxième vérité, c'est que notre croissance économique par habitant est systématiquement plus faible que la moyenne européenne depuis 25 ans (un point de moins que celles des Anglais qui nous ont rattrapé et même dépassé) tout simplement parce que l'on ne travaille pas assez (4 semaines de moins que la moyenne européenne, dix semaines de moins que les Etats-Unis). Ce n'est pas en ramant moins que l'on avance plus vite et si les Français

¹ Professeur au Cnam. Auteur du Choc de 2006, 2^e édition Odile Jacob 2004.

travaillaient autant que les Américains, ils auraient 8000 euros de plus de grain à moudre par habitant. C'est l'activité qui crée la richesse et l'emploi : en travaillant moins on s'appauvrit et les pays européens où la croissance est la plus forte et où le chômage est réduit sont aussi ceux où l'on travaille plus qu'ailleurs. Il aurait fallu en 2002 faire table rase des 35 heures, maintenant, il ne reste qu'une possibilité : récompenser le travail et ne pas décourager les fournis par des impôts sur les revenus dissuasifs. On n'est pas imposé sur le temps libre, pourtant inégalement réparti et j'avais proposé de rendre les heures supplémentaires non imposables : les ouvriers et les employés veulent du « black officiel ». On a tout essayé sauf ce qui marche chez nos voisins, sous prétexte que ce n'est pas transposable : l'apprentissage en Allemagne avec cinq fois plus d'apprentis en proportion et un taux de chômage des jeunes deux fois plus faible, la flexibilité du marché du travail en Grande Bretagne, avec un taux de chômage deux fois plus faible que le notre et une revalorisation de 40% du salaire minimum ces dernières années. Puisque le modèle danois est la mode, allons jusqu'au bout de celui-ci en ne protégeant pas les emplois, mais les personnes et en responsabilisant les chômeurs qui voient leur indemnisation se réduire drastiquement s'ils refusent une offre d'emploi : pas de droits sans devoirs. Mais tout n'est pas transposable du modèle danois : 80% de représentativité syndicale et avec une préférence nationale à l'embauche dans un pays aussi peu « ouvert » au travailleur étranger que le Japon !

La troisième vérité est qu'il y a plus de 300.000 offres d'emplois non satisfaites parce que l'indemnisation du chômage est trop passive. Il ne devrait pas y avoir de revenu sans contre partie d'activité, c'est une question de dignité pour les individus et d'efficacité pour la société. Hélas, les écarts entre les revenus du travail et ceux du non travail ne sont pas incitatifs, ils sont même négatifs entre le smicard et le éréviste qui travaille au noir. N'oublions pas que 96% de nos 2,5 millions d'entreprises comptent moins de 20 personnes et représentent 40% de l'emploi marchand. Faute de trouver les compétences et compte tenu des rigidités du marché du travail ces entreprises avancent à voile réduite : elles pourraient créer des centaines de milliers d'emplois si les vents redevenaient favorables et incitaient les entrepreneurs à réveiller les projets qui dorment dans leur tiroirs.

La quatrième vérité est sans doute la plus méconnue. Les petits patrons qui travaillent deux fois 35 heures par semaine sont étranlés par les grands donneurs d'ordre de l'industrie et de la distribution et moins bien armés que ces derniers pour se défendre contre le harcèlement administratif. Ecoutons ce que dit Valérie Tellier (cette fille de contremaître) qui se bat pour sauver les 70 emplois CDI de Val Laquage, l'entreprise de façonnage de flacons, qu'elle a créée en 1998 à Ouveille la Rivière (76) : « *Le marché est difficile, mais l'est d'autant plus qu'un grand donneur d'ordre verrier, ayant investi massivement dans mon activité, en me tenant un discours de sous traitant partenaire, me supprime des commandes prêtes à être produites sur lignes, alors qu'il s'agissait de commandes fermes représentant 50 000 euros* ». Valérie Tellier ne pouvait pas attendre les 3 jours légaux pour convoquer le CE et encore moins les 20 jours pour que l'inspection du travail donne son accord à l'inévitable chômage technique. Elle a réuni l'ensemble du personnel, expliqué la situation, ils ont accepté à l'unanimité de prendre des congés pour sauver leur emploi ! Nos champions nationaux (verriers, constructeurs, distributeurs) par ailleurs si prompts à donner dans les discours sur la responsabilité sociale des entreprises devraient s'interroger : si les emplois de leurs fournisseurs disparaissent, leur développement ne sera pas durable faute de consommateurs solvables !

Mais le harcèlement textuel vient s'ajouter aux malheurs de Valérie : « *Je dois en permanence justifier et expliquer ce que je fais dans l'entreprise, pendant ce temps les autres*

pays avancent. Les contraintes sont les mêmes que pour les groupes mais avec des moyens bien différents. Nous devons subir un taux d'absentéisme avoisinant les 10 % avec des arrêts de travail de six semaines pour une petite coupure au doigt. Il y a aussi les contrôles de la DRIRE dans la perspective des accords de Kyoto, pour répondre aux nouvelles normes, il faudrait des investissements très lourds que je ne peux financer, il me faut donc réduire l'activité. Il y a enfin les contrôles fiscaux et l'Urssaf, sans oublier l'inspection du travail....pour eux je suis un patron et je n'ai qu'à me plier aux règles, le reste n'est pas leur affaire ! ». On comprend mieux après ce témoignage pourquoi l'idéal pour certains chefs d'entreprises, c'est d'avoir le moins de personnel possible et de sous-traiter tout ce qui peut l'être ! On ne peut plus demander à nos entreprises de courir dans la compétition internationale avec des semelles de plomb et des corsets réglementaires. C'est bien le modèle social français qui ne va plus !